

Retraite du particulier salarié après la réforme : comprendre, anticiper et conseiller - PCT46

Code produit : PCT46

Niveau : Initiation

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 462,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et
collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Comprendre les principes fondamentaux des régimes obligatoires de retraite (Sécurité sociale, AGIRC-ARRCO)
- Recenser les impacts concrets de la réforme des retraites (âge légal, durée de cotisation, retraite progressive...)
- Connaître les dispositifs complémentaires d'épargne retraite (loi Pacte, PER...)
- Savoir informer et conseiller efficacement les clients particuliers sur leurs options retraite

Programme de la formation

1. Introduction
 - Contexte de la réforme et enjeux pour les clients particuliers
2. Comprendre les régimes de retraite obligatoires et leur fonctionnement
 - Organisation du régime de base (Sécurité sociale)
 - Mode de calcul, financement, cotisations
 - Pension de réversion
 - Régime complémentaire AGIRC-ARRCO
 - Cotisations, points, abattements, calcul de la pension
3. Zoom sur la réforme des retraites
 - Chiffres clés et comparatif avant/après la réforme
 - Nouveaux âges de départ et durées de cotisation
 - Départ anticipé (carrière longue, handicap...)
 - Cumul emploi retraite et retraite progressive
 - Impacts sur les aidants, parents, petites pensions
 - Réversion : vers un système universel ?
 - Évolution des régimes spéciaux
4. Anticiper la retraite grâce à l'épargne retraite
 - Typologie des contrats retraite : PER, PERCO, Madelin, Article 83
 - Loi Pacte et unification des dispositifs
 - Avantages fiscaux et souplesse des nouveaux produits
5. Approche commerciale (1H)
 - Identifier les besoins retraite d'un client
 - Répondre aux objections et proposer des solutions personnalisées
 - Argumentaire simple et adapté suite à la réforme
6. Cas pratiques et mise en situation
 - Étude de cas : accompagnement d'un client selon son profil
 - Calculs simples de pension (régime de base et complémentaire)
 - Simulation d'un conseil en épargne retraite

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage

-
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.